

L'an deux mille vingt-deux, le 26 avril à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 12 avril 2022

**OBJET :**  
Affectation du résultat  
d'exploitation de l'exercice 2021.  
  
N° Délibération : 2022/D003

<b>Membres en exercice :</b>	44	<b>Votants :</b>	30
<b>Etaient présents :</b>	27	<b>Abstentions :</b>	00
<b>Pouvoirs :</b>	03	<b>Contre :</b>	00
<b>Etaient excusés :</b>	05	<b>Pour :</b>	30
<b>Etaient absents :</b>	12		

**Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, le 26 avril 2022.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 829 862,72 Euros;
- un déficit d'exploitation de -----

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021**

<b>POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES</b>		
Virement à la section d'investissement	208 371	00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	829 862	72
<b>DEFICIT</b>		
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2021</b>		
• Exécution du virement à la section d'investissement		
• Affectation complémentaire en réserves		
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	829 862	72
<b>B) DEFICIT AU 31/12/2021</b>		
Déficit à reporter		

Fait et délibéré à Crécy-en-Ponthieu les jour, mois et an que dessus.  
Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 27 avril 2022.



Pour expédition conforme,  
Le Président,

*[Signature]*  
Fabien CARPENTIER